

Nouveau remboursement - Informations supplémentaires

Cher pharmacien,

Par la présente, nous souhaitons vous donner un aperçu des questions les plus courantes sur le nouveau remboursement des sondes urinaires à usage intermittent.

Quels sont les principaux changements du nouveau remboursement ?

- 1 Remboursement de max. 5 sondes/jour (et dans certains cas jusqu'à 8 sondes/jour).
- 2 Système de tiers payant pour les patients.
- 3 Uniquement pour les sondes reprises dans la liste de l'INAMI (website).
- 4 Coloplast adapte les prix de ses sondes au prix du remboursement (à l'exception des sondes avec poches à urine intégrée pour lesquelles un supplément est à payer).

Une prescription est-elle toujours nécessaire et est-il possible de prescrire plus qu'une boîte ?

Une prescription est toujours nécessaire : la toute première prescription doit être délivrée par le médecin-spécialiste tandis que les prescriptions complémentaires peuvent être délivrées par le médecin traitant. Un médecin peut mentionner plusieurs boîtes par prescription.

Quelle est la différence entre une autorisation de transition et une autorisation ?

AUTORISATION DE TRANSITION	AUTORISATION
Valable jusqu'au 30/04/2018.	Valable pour 1 ou 5 ans.
Pour des patients bénéficiant déjà du remboursement.	Pour tous les nouveaux patients à partir du 01/11/2017 + les patients qui ont envoyé une demande de prolongation (complétée par leur spécialiste) à leur mutualité.
Une nouvelle demande de prolongation pour autosondage doit être envoyée au médecin conseil de la mutualité avant le 30/04/2018.	
Pour max. 31 boîtes (30 pièces/boîte).	Pour max. 61 ou 98 boîtes (30 pièces/boîte) par an.

Les sondes habituelles de mon patient ne sont plus remboursées, quelle en est la raison ?

Si la sonde n'est pas reprise dans la liste de l'INAMI, elle n'est plus remboursée. Vous pouvez toujours nous contacter pour obtenir une sonde alternative; nous vous enverrons un kit d'essai de façon à ce que votre patient puisse l'essayer pendant plusieurs jours. Vous trouverez ci-joint déjà quelques dépliants d'information.

Vous avez des questions ?

Contactez-nous **02/334 35 35** pour plus d'information sur les sondes ou des échantillons.

Salutations distinguées

L'équipe Coloplast